



Installateur/trice en Pompe à Chaleur et Climatisation

Lieu de la Formation

Afpar de Saint Paul

RNCP 41871

Diplôme visé

Titre Professionnel de Niveau 3 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 26/02/2026) composé des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Durée de la formation

5 mois / 805 h

En centre

700 h

En entreprise

105 h



Métier

L'installateur/trice en pompe à chaleur et climatisation est un/e technicien/ne spécialisé/e chargé d'installer, raccorder et mettre en service des systèmes de climatisation (monopostes type split, multipostes type DRV) et des pompes à chaleur air/eau. À ce titre, il/elle assure la pose des unités extérieures et intérieures, les raccordements frigorifiques, électriques et hydrauliques, ainsi que les réglages et paramétrages nécessaires au bon fonctionnement des installations. Il/elle réalise également la mise en service complète : contrôles préalables, charge en fluide frigorigène, réglages de l'installation de chauffage existante (pour les PAC air/eau), rédaction des documents réglementaires et accompagnement du client pour une utilisation sûre et optimale de l'équipement. Il/elle respecte strictement les règles de sécurité et de prévention, notamment celles du DIUO, du PPSPS ou du plan de prévention. Ses activités l'exposent à divers risques : manipulation de fluides frigorigènes, électricité, travail en hauteur, brasage oxyacétylénique et postures contraignantes pouvant générer des TMS. À ce titre, il/elle doit être titulaire d'une habilitation électrique B2V-B2V essais, d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie 1), ainsi que des formations liées au travail en hauteur.

Le/la professionnel/le contribue à la transition énergétique en installant des équipements performants, utilisant des fluides à faible impact environnemental et en triant les déchets produits lors des interventions.

Objectifs de la formation

- Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air
- Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 003469 : Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air

- Installer un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air, monoposte ou multiposte de type split system.
- Installer un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV.
- Mettre en service un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air.

CCP 003470 : Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau

- Installer un équipement de pompe à chaleur air/eau.
- Mettre en service un équipement de pompe à chaleur air/eau.

Déroulé de la formation

Intitulé	Durées indicatives	
	Semaines	Heures
Période d'intégration	1	35
Module 1 : Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air	10	350
Période en entreprise	3	105
Module 2 : Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau	7	245
Module de synthèse	1	35
Session d'examen	1	35



Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

- Niveau de mathématiques de fin de seconde ou de fin de BEP ou équivalent.
- Une première approche de l'électricité et une expérience du contact clientèle favorise l'adaptation à cette profession.
- Permis B indispensable pour l'exercice de l'emploi.

Les aptitudes requises

- Curiosité et aisance technique,
- Bon niveau de raisonnement,
- Sens commercial (présentation, écoute et échange avec les clients),
- Dextérité manuelle
- Capacité à la manutention de charges, et adaptation au contrainte postural
- Mobilité

Modalités d'accès

1. Inscription :
 - a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.re
 - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
 - c. Au près de France Travail ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un/e psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

Débouchés

- Accès à l'emploi d'Installateur/trice en Pompe à Chaleur et Climatisation (ROME F1620)

Suite de parcours

- Formations complémentaires permettant d'atteindre le niveau 4 : Technicien/ne Froid et Climatisation ou Technicien/ne de Maintenance CVC
- Création d'entreprise

Financement

- Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

Indicateur

- Nouvelle formation

Modalités de certification

Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle). Voir la fiche métier sur www.afpar.re

0 810 800 810

prix d'un appel local

Points contacts AFPAR

Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43
Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80

www.afpar.re



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

